



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/01/2023

« PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION » CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2024

Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, annonce l'attribution du label Capitale française de la culture pour l'année 2024 à « Pays de Montbéliard Agglomération ».

La ministre de la Culture salue le projet inventif et singulier qui a convaincu le jury indépendant présidé par Maud Le Floc'h.

Territoire industriel et frontalier réunissant 72 communes, « Pays de Montbéliard Agglomération » a proposé un programme transdisciplinaire fédérant l'ensemble des acteurs locaux autour d'une saison culturelle exceptionnelle générant une dynamique de long terme pour le territoire. Le projet a été construit avec un parti pris assumé de sobriété, en tenant compte des enjeux du dérèglement climatique et de la biodiversité.

Véritable projet d'agglomération, le programme associe un large réseau de partenaires dans 72 communes, avec une volonté forte d'irrigation et de maillage du territoire. Une place de choix sera donnée à la chanson populaire, grâce à un travail de collecte et d'arrangement mené avec le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique du Pays de Montbéliard, qui donnera lieu à des concerts de chœurs professionnels et amateurs. Autre exemple, la compagnie « à la lueur des Contes » proposera un circuit pédestre à travers les 72 communes de l'agglomération, en compagnie d'artistes conteurs, faisant de l'oralité un marqueur culturel du territoire.

L'attribution de ce label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros, apporté à parité par le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts via la Banque des territoires.

« Pays de Montbéliard Agglomération » succédera à Villeurbanne, première ville désignée Capitale française de la culture 2022. Avec une programmation foisonnante, l'année a été marquée par près de 700 manifestations labellisées. La première « Capitale française de la culture » a donné une large place à la jeunesse : 7 000 enfants ont pu avoir accès à un programme d'éducation artistique et culturelle avec plus de 50 projets proposés dans les écoles et l'organisation du festival Réel a été confiée à une centaine de jeunes villeurbannais. Le label a permis d'accélérer la politique ambitieuse de Villeurbanne et de l'ancrer dans le long terme. Projet phare de la candidature de la ville, les minimixes, dispositif qui installe des mini-espaces d'éducation artistique et culturelle dans les écoles, vont continuer à se développer au sein des groupes scolaires.

La ministre de la Culture tient également à saluer les deux autres collectivités finalistes, Alès Agglomération et Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération, pour l'engagement de leurs équipes et de leurs habitants pour la culture ainsi que la qualité de leurs projets. Elle a demandé à ses services déconcentrés d'accompagner celles-ci pour développer certains projets innovants proposés dans leur candidature.

A propos du label Capitale française de la culture

Le label Capitale française de la culture distingue le projet culturel d'une commune ou d'un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants. L'attribution du label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros, à parité entre le ministère de la Culture et la Banque des territoires. Le label Capitale française de la culture est un projet piloté et financé par le ministère de la Culture avec le soutien de la Banque des territoires, et mis en œuvre dans son aspect opérationnel par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn- GP).

Les biographies des membres du jury sont consultables sur le site internet : https://capitale-culture.fr/les-membres-du-jury_



A propos de la Banque des Territoires :

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerritoires

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts – service.presse@caissedesdepots.fr

Banque des Territoires Bourgogne Franche-Comté

Marie-Caroline Cardé : marie-caroline.carde@caissedesdepots.fr – 06 38 53 97 67

Ministère de la Culture

Service de presse

service-presse@culture.gouv.fr - 01 40 15 83 31

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

3, rue de Valois
75001 Paris